

DEPARTEMENT  
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de  
**JUGON LES LACS-  
COMMUNE  
NOUVELLE**  
2, Place du Martray  
22270

☎ 02.96.31.61.62

☎ 02.96.31.69.08

[mairie@jugonleslacs-cn.fr](mailto:mairie@jugonleslacs-cn.fr)

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 9 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

**PRESENTS** : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, Adjoint. M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Stéphanie FLÉGEAU à partir de 20h15, Mme Servane GESRET, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR. Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 18 ; Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

**POUVOIRS** : M. Robert LEBLANC a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HERVÉ  
Mme Julie POUPART a donné pouvoir à Mme Mauricette DIRR

**Absents** : M. Cédric BOUGON, M. Pierre AUVRET

**Secrétaire de séance** : M. Denis KEURMEUR

Objet de la Délibération  
n°2023-008

Date de la convocation et d'affichage : 3 mars 2023

| Nombre de Membres              |             |                                     |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 23                             | 23          | 18                                  |

#### - FINANCES :

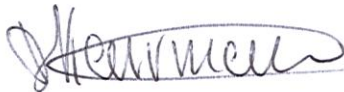
#### AIDE D'URGENCE POUR LES POPULATIONS VICTIMES DU DOUBLE TREMBLEMENT DE TERRE EN TURQUIE ET EN SYRIE

A la suite du double séisme meurtrier qui a touché le 6 février 2023 le Sud de la Turquie et le Nord-Ouest de la Syrie, faisant plus de 50 000 morts, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) a activé le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) afin de fédérer les initiatives de solidarité de ces dernières avec les populations victimes. Il s'agit d'un fonds de concours géré par le Centre de Crise et de Soutien (CDCS) du MEAE. Il permet aux collectivités territoriales françaises qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde.

Le FACECO assure aux collectivités territoriales françaises que les fonds engagés seront utilisés avec pertinence eu égard à la situation d'urgence concernée et au terrain, qu'ils seront gérés par des experts de l'aide humanitaire d'urgence et leur utilisation sera scrupuleusement tracée. Il garantit également une visibilité de la contribution des collectivités territoriales françaises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de verser un fonds de concours sur le RIB de la Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Etranger (DSFIPE) au FACECO - fonds d'action de soutien aux populations victimes du séisme d'un montant de 0.50 c d'€ par habitant soit un montant arrondi à 1 250 €.

Le secrétaire de séance, Denis KEURMEUR



Fait et délibéré en séance,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire, Eric MOISAN